

Procès-verbal

Session d'ajournement du conseil de la ville de Macamic tenue le 28 janvier 2008, à laquelle étaient présents le maire, Daniel Rancourt, les conseillères et les conseillers suivants : Denise Dubois, Dianne Duchesne, Rock Morin, Marc Frappier et Yvan Verville. Était également présent le directeur général et secrétaire-trésorier, Denis Bédard.

Absent : Éric Poiré

1. Ouverture de la session par le maire, Daniel Rancourt.

2008-01-019

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par le conseiller Marc Frappier et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Daniel Rancourt, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation des comptes à payer :
 - a) Rapport des comptes à payer :
 - Liste au montant de 39 084,29 \$;
 - Liste au montant de 106 512,43 \$;
4. Période de questions;
5. Dépôt du document des indicateurs de gestion;
6. Dérogation mineure – Caisse populaire Desjardins du Sud;
7. Formation "Leadership municipal et innovation rurale";
8. Demande d'aide financière – C.P.E.;
9. Questions diverses :
 - a) Lumières de rues
 - b) Avis de motion
10. Période de questions;
11. Information du directeur général;
12. Levée de l'assemblée

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Les points 5, 7 et 11 n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.

2008-01-020

3. **APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE: Les items suivants soient acceptés :

- a) Rapport des comptes à payer :
 - Liste au montant de 39 084,29 \$;

- Liste au montant de 106 512,43 \$;

Adoptée à l'unanimité.

4. **Période de questions**

Aucune.

2008-01-021

6. **Dérogation mineure – Caisse Populaire Desjardins du Sud**

Considérant qu'aucune opposition n'a été exprimée suite à la publication dans le journal Le Citoyen, édition du 13 janvier 2008, d'une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 17, 4^e Avenue Ouest, propriété de la Caisse populaire Desjardins du Sud de l'Abitibi-Ouest;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal l'acceptation de cette demande;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE : La demande de dérogation mineure présentée par la Caisse populaire Desjardins du Sud de l'Abitibi-Ouest pour l'immeuble situé au 17, 4^e Avenue Ouest, ville de Macamic, soit acceptée. Cette demande vise à :

- Permettre le maintien tel que construit de la résidence avec une marge de recul avant de 3,07 mètres inférieure à la norme, la marge latérale Ouest de 0,15 mètre inférieure à la norme et avec l'avant toit qui fait sailli à 0,40 mètre supérieur à la norme tel que décrit au règlement de la Ville de Macamic;
- Permettre le maintien tel que construit de l'abri d'auto avec une marge de recul avant de 4,92 mètres inférieure à la norme et une marge latérale Est de 1,95 mètre inférieure à la norme, tel que décrit au règlement de la Ville de Macamic.

Adoptée à l'unanimité.

2008-01-022

8 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – C.P.E.**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : La Ville de Macamic octroie une aide financière d'un montant de 100 \$ au Centre de la Petite Enfance.

Adoptée à l'unanimité

9. **Questions diverses**

2008-01-023

a) **LUMIÈRES DE RUES**

Le maire, Daniel Rancourt, et quelques conseillers font remarquer que depuis quelques semaines plusieurs lumières de rues sont défectueuses et non réparées.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par le conseiller Marc Frappier et résolu :

D'aviser le contremaître des travaux publics, Richard Michaud, que dorénavant le conseil municipal demande à ce que le réseau d'éclairage de l'ensemble du territoire soit inspecté et réparé, s'il y a lieu, à toutes les trois (3) semaines.

Adoptée à l'unanimité.

2008-01-024

b) **AVIS DE MOTION POUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Denise Dubois qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un projet de règlement décrétant un emprunt pour l'acquisition de véhicules. Il y aura dispense de lecture conformément au deuxième paragraphe de l'article 356 de la Loi des cités et villes

Adoptée à l'unanimité.

10. **Période de question**

Aucune question.

Certificat de crédit

Je, soussignée, secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants dans le budget d'opération ou les réserves pour les dépenses décrites dans la résolution numéro 2008-01-022.

Denis Bédard
Secrétaire-trésorier

2008-01-025

12. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu de lever l'assemblée. Il est 19 h 34.

ADOPTÉ.

Denis Bédard
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Daniel Rancourt
Maire